

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 564

présenté par

M. Fasquelle, M. Paternotte, M. Lejeune, M. Decool, M. Bignon,  
Mme Vasseur, M. Lasbordes et M. Remiller

-----  
à l'amendement n° 94 de la commission des affaires économiques  
-----

à l'ARTICLE 10

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« , en particulier pour achever l'électrification des lignes existantes ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Certaines lignes ne sont qu'en partie électrifiées, ce qui nécessite souvent un changement de train ou d'autorail. Une fois la ligne complètement électrifiée, le gain de temps de parcours et l'attractivité seront significatifs !